

Gonesse, le 28 juin 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DE M. JEAN-PIERRE BLAZY Président de Ville & Aéroport Député-Maire de Gonesse

## REFERENDUM SUR LE PROJET DE NOUVEL AEROPORT NOTRE-DAME-DES-LANDES

Ville & Aéroport prend acte du vote en faveur du projet de nouvel aéroport et rappelle la nécessité d'un contrat d'engagement préalable à la mise en service de l'aéroport portant sur l'aménagement du territoire, l'environnement et la santé

Les électeurs de Loire-Atlantique viennent de se prononcer à 55% en faveur du transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique sur le site de Notre-Dame- des-Landes. Ville et Aéroport salue la bonne participation puisque 1 électeur sur 2 s'est déplacé pour voter. Ce vote devrait permettre de sortir de l'impasse dans laquelle l'Etat se trouve depuis 2008.

La cartographie des résultats montre que le non est majoritaire au niveau des communes riveraines du futur site aéroportuaire et qui se trouveront sous l'axe des pistes. Plus on s'éloigne de celui-ci, plus le oui devient majoritaire même si sur Nantes le scrutin demeure

Ville et Aéroport prend acte de la validation d'un projet de nouvel aéroport à deux pistes, pourtant jugé surdimensionné par un récent rapport d'experts commandé par la ministre de l'Ecologie. Elle comprend certains arguments des opposants au projet d'autant plus qu'à ce jour aucun contrat d'engagement sur le volet environnemental, sanitaire et social n'a été conclu.

Or, comme elle l'avait fait savoir auprès de la Commission du dialogue en 2013, il est indispensable que les pouvoirs publics prévoient ce contrat d'engagement préalablement à la mise en service de l'aéroport. La proposition de mesures d'accompagnement prises par l'aéroport vis-à- vis de son territoire d'implantation est la condition a minima de son acceptabilité sociale. Si ne figurent pas dans ce contrat des engagements évaluables et contrôlables sous une gouvernance à définir, on reproduira les erreurs commises autour des aéroports parisiens.

Si l'on prend le volet environnemental, il y a lieu de traiter en priorité la question sensible des vols de nuit, nuisance la plus mal ressentie par les populations riveraines. Il faut déterminer en amont de la réalisation du projet l'interdiction des vols de nuit.

Les élus de l'intercommunalité d'Erdre et Gesvres, membres du réseau Ville et Aéroport, demandent à l'Etat des mesures compensatoires exemplaires compte-tenu de la destruction par le projet de deux têtes de bassins versants. Ils souhaitent un état zéro de la santé « de l'espèce humaine » ainsi qu'un suivi dans le temps pour les populations résidant dans les zones de bruit avant l'ouverture de la plateforme.

Par ailleurs, l'aéroport va contribuer à accroître la pression foncière sur le territoire, que ce soit en termes d'habitat ou d'activités économiques. Ville et Aéroport demande à l'Etat un plan d'accompagnement financier pour pallier le retard d'équipements du territoire avant l'arrivée de l'aéroport, afin de pouvoir accueillir décemment et dans les meilleures

Enfin, la question du déménagement de Nantes-Atlantique doit également être regardée. C'est un autre chapitre du contrat d'engagement qui concerne les populations riveraines de l'aéroport existant. Le déménagement de l'aéroport va avoir plusieurs impacts (socio-économique, environnemental, foncier, etc.) qu'il convient d'évaluer.

Le contrat d'engagement du nouvel aéroport Nantes-Notre- Dame-des- Landes doit poser les conditions d'accompagnement d'un aéroport, qui ne saurait être conçu sans éviter les erreurs passées identifiées. Elles relèvent d'une maîtrise foncière immédiate, d'une politique concertée de développement local, d'une conception nouvelle de l'aménagement (plus soucieuse des besoins des employés et des riverains d'un aéroport), de la gouvernance du territoire du projet préfigurée le plus rapidement possible (mise en place d'instances de coopération territoriale, d'économie mixte, et de concertation destinées à maîtriser l'aménagement du territoire étendu soumis à l'influence de l'aéroport), de la mise en place d'information régulière, consultation et concertation.

Contact presse
Julien DELANNAY, Chargé de mission
01.39.85.95.96 / 06.29.14.27.09